

Assurance et risques standards IARD du particulier

RS2996 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41036
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE · SIRET : 78420275600135

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification a pour objectif :

- L'acquisition des compétences techniques nécessaires à la gestion d'un sinistre standard en IARD (Incendie, Accident et Risques Divers).
- La maîtrise de la gestion des sinistres : habitation, dégâts des eaux, et automobile.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Prendre en charge un assuré dans un contexte de sinistre.
- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables.
- Gérer les sinistres matériels IARD habitation (dégâts des eaux, incendie...) et automobile (hors dommages corporels).
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Appliquer la convention usuelles FFA /GEMA.
- Appliquer les conventions IRSI, en cas de sinistre habitation et IRSA, en cas de sinistre automobile.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Informer le client des mesures conservatoires en cas de sinistre (par exemple en cas de vol avec effraction, en cas de dégâts des eaux avec recherche de fuite..).
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré.
- Exercer les recours en droit commun dans le cadre d'une subrogation légale en cas de sinistre automobile avec tiers responsable identifié.
- Accompagner l'assuré tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.
- Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Identifier les informations utiles au traitement du sinistre ou de la demande de prestation.
- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre.
- Enoncer et expliquer au client les éléments de procédure de gestion .
- Préconiser les mesures conservatoires et les mettre en place.
- Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).
- Argumenter sur les différents types de prise en charge des prestations (prise ne charge totale, avance de fonds...).
- Expliquer et justifier le règlement de prestations d'assurance suite à un sinistre habitation ou automobile ou le refus de garantie.
- Assurer le suivi du dossier de sinistre et mesurer la satisfaction du client.
- Traiter les réclamations et objections en argumentant ses réponses sur la base des dispositions contractuelles.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
Aucun.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ifpass.fr/assurance-et-risques-standard-iard>

[informations@ifpass.fr/](mailto:informations@ifpass.fr)

lyon@ifpass.fr

[/ marseille@ifpass.fr](mailto:/marseille@ifpass.fr)

[/ strasbourg@ifpass.fr](mailto:/strasbourg@ifpass.fr)

[/ bordeaux@ifpass.fr](mailto:/bordeaux@ifpass.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2996/>